

Collège La Durantière à Nantes : grève des personnels dès le 8 septembre après l'agression d'une enseignante

Les personnels du collège La Durantière, à Nantes, entament un mouvement de grève à partir du mardi 8 septembre. Cette mobilisation intervient après l'agression sexuelle et les violences physiques subies par une enseignante de l'établissement le 22 juin dernier, de la part d'un collégien, dans l'exercice de ses fonctions. L'agression avait entraîné dix jours d'incapacité totale de travail (ITT) pour la victime.

Un accompagnement immédiat, une exclusion prononcée en urgence

Dès la révélation des faits, les autorités académiques et la direction de l'établissement avaient mis en place une série de mesures pour accompagner et protéger l'enseignante concernée : accompagnement au commissariat pour le dépôt de plainte, signalement au procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale, octroi de la protection fonctionnelle, ainsi que de nombreuses marques de soutien. La victime avait de son côté rédigé un rapport détaillé relatant les faits. Un conseil de discipline, réuni en urgence, avait prononcé l'exclusion définitive de l'élève mis en cause.

Quatre demandes sans réponse depuis juillet

Le 3 juillet, les personnels avaient adressé un courrier au ministère de l'Éducation nationale portant quatre demandes précises : recevoir la victime, qui en avait exprimé le souhait, classer le collège en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+), organiser une rencontre avec les personnels pour préparer la mise en œuvre de ce classement, et ouvrir sans délai une négociation sur la rétroactivité de l'indemnité REP+ ainsi que de la pondération des services sur les sept années écoulées, la carte de l'éducation prioritaire n'ayant pas été révisée depuis la circulaire de 2014 qui aurait dû permettre ce classement.

À ce jour, aucune de ces quatre demandes n'a reçu de réponse du ministère.

Une victime qui a choisi de rompre le silence

Les personnels indiquent que la victime a traversé un été particulièrement éprouvant, et se disent profondément choqués par l'absence de réponse du ministère, tant à sa demande d'être reçue qu'aux demandes collectives formulées après l'agression. Réservée avant l'été quant à la publicité qui pourrait être donnée à cette affaire, l'enseignante a fait savoir qu'elle ne pouvait plus, face au silence persistant du ministère, garder cette situation sous silence. C'est avec son plein accord et à sa demande que ses collègues ont choisi de rendre la situation publique et d'agir collectivement à ses côtés.

Une mobilisation engagée en plusieurs temps

Réunis à l'unanimité, les personnels ont décidé d'engager plusieurs actions : une conférence de presse tenue devant le collège le 1er septembre, jour de la rentrée des élèves, pour exposer la situation et l'inaction persistante du ministère ; l'octroi d'un délai supplémentaire d'une semaine au ministère pour prendre l'arrêté de classement en REP+ et annoncer un calendrier de négociation sur la mise en œuvre du classement et sa rétroactivité ; et, à défaut de réponse, l'entrée en grève à compter du 8 septembre.

Une alerte portée depuis 2019

Les personnels du collège la Durantière rappellent qu'ils alertent sur la dégradation de leurs conditions de travail et de sécurité depuis 2019, dans un contexte marqué par des incidents répétés, un climat scolaire détérioré et des moyens jugés très insuffisants au regard des besoins des élèves accueillis. Ils ont été reçus à deux reprises au ministère, en février 2024 puis en juillet 2025, sans que les décisions attendues ne soient prises, alors même que la situation préoccupante de l'établissement et la légitimité de sa demande de classement avaient été reconnues par leurs interlocuteurs à chaque entretien.

Les personnels précisent qu'ils n'affirment pas que le classement en REP+ aurait nécessairement empêché l'agression du 22 juin. Ils estiment en revanche que le ministère, informé depuis plusieurs années de la situation de l'établissement, n'a pas actionné tous les leviers à sa disposition pour améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves, l'attribution de moyens adaptés pouvant contribuer à renforcer l'accompagnement des élèves et à prévenir les difficultés.

Un rassemblement de soutien est prévu à partir de 14 h, salle de l'Égalité à Nantes (arrêt Égalité, tramway ligne 1). Une conférence de presse s'y tiendra à 15 h, au cours de laquelle les personnels présenteront les suites qu'ils entendent donner à leur mobilisation.